

Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Édito

Territoire de richesses humaines, patrimoniales et environnementales, Saint-Pierre-et-Miquelon dispose d'un potentiel de développement indéniable. C'est parce qu'il croit profondément à ce potentiel que l'État s'est pleinement engagé cette année encore aux côtés de l'Archipel, par le professionnalisme et l'investissement de ses agents, par des soutiens financiers importants, ou par le lancement de projets ambitieux et porteurs d'avenir.

L'action de l'État, si elle veut prétendre à l'efficacité, doit être en phase avec les aspirations profondes du territoire et de sa population. C'est pourquoi nous avons particulièrement insisté cette année pour mettre les citoyens au cœur des concertations, dans un souci de transparence et de participation.

Ce rapport d'activité ne prétend pas à l'exhaustivité, mais témoigne de la volonté permanente de l'État d'accompagner le territoire et ses acteurs publics ou privés, d'en faciliter l'ancrage régional, tout en étant le garant de la continuité républicaine. Je tiens ici à remercier tous les agents et services de l'État pour leur dévouement sans faille au cours de cette année riche en événements.

Thierry DEVIMEUX, Préfet de Saint-Pierre et Miquelon



I L'ÉTAT FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE ET L'INSERTION

- | | | |
|---|--|-------|
| A | FACILITER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES | P. 4 |
| B | PROMOUVOIR L'INSERTION | P. 7 |
| C | SOUTENIR LES PERSONNES VULNÉRABLES | P. 10 |

II L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- | | | |
|---|--|-------|
| A | PROTÉGER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL | P. 13 |
| B | PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE | P. 16 |
| C | VALORISER LE POTENTIEL EN MATIÈRE DE RECHERCHE | P. 18 |

III L'ÉTAT GARANTIT LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION

- | | | |
|---|--|-------|
| A | ASSURER LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN | P. 20 |
| B | RENFORCER LA SÉCURITÉ CIVILE ET VEILLER À LA SÉCURITÉ EN MER | P. 22 |

IV L'ÉTAT SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

- | | | |
|---|--|-------|
| A | ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ | P. 24 |
| B | PROMOUVOIR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE | P. 25 |

V L'ÉTAT FAVORISE L'OUVERTURE DE L'ARCHIPEL VERS L'EXTÉRIEUR

- | | | |
|---|--|-------|
| A | DÉSENCLAVER L'ARCHIPEL ET PROMOUVOIR SON POTENTIEL TOURISTIQUE | P. 26 |
| B | ANCERER L'ARCHIPEL DANS SON ENVIRONNEMENT RÉGIONAL | P. 29 |

VI L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- | | | |
|---|---|-------|
| A | AGIR EN PARTENARIAT AVEC LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE | P. 30 |
| B | SOUTENIR LES PROJETS PUBLICS LOCAUX | P. 32 |

VII L'ÉTAT ENCOURAGE LE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ

- | | | |
|---|--|-------|
| A | ASSOCIER LE CITOYEN À LA DÉCISION PUBLIQUE | P. 33 |
| B | ACCOMPAGNER LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET ENTRETENIR LE DEVOIR DE MÉMOIRE | P. 34 |

L'État favorise la cohésion sociale et l'insertion

FACILITER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

Le projet d'internat de la réussite

Le projet de construction d'un internat à Saint-Pierre, destiné à accueillir en priorité les élèves originaires de Miquelon après la 3^{ème}, répond à un réel besoin éducatif et social. En effet, ce projet permettra aux élèves de Miquelon de bénéficier d'un hébergement de qualité favorisant la réussite scolaire et la vie collective.

L'avant projet définitif a été validé le 12 juillet 2019 par un comité de pilotage.

La consultation des entreprises a démarré le 14 novembre 2019. Les entreprises lauréates seront désignées en début d'année 2020 pour des travaux qui pourront commencer dès la fin de l'hiver.



Le projet éducatif 2019/2022

Le nouveau projet éducatif 2019-2022 s'inscrit dans le cadre général des orientations nationales pour l'éducation et du projet académique de l'Académie de Caen. A ce titre, il met en exergue les ambitions nationales que sont l'élévation du niveau scolaire et la justice sociale.

Les priorités locales sont les suivantes :

- Adapter les parcours pour que chacun y trouve sa place
- Favoriser l'insertion professionnelle des élèves
- Promouvoir l'action collective par la formation, l'innovation et la coopération
- Favoriser l'éducation à la santé et à la citoyenneté ainsi que l'ouverture culturelle

Les différents volets du projet doivent ainsi permettre à chaque jeune de progresser et de réussir sa scolarité, de construire un projet scolaire ou professionnel et de préparer sa vie de citoyen. Il s'attachera à organiser les accompagnements en fonction des besoins de chaque élève avec une attention particulière pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Concernant l'adaptation des parcours et la mise en œuvre d'une école pleinement inclusive, de nombreuses actions ont été menées ou sont en cours :

- participation de trois enseignantes à des formations d'initiative nationale (MN) en métropole.
- formations et conférences organisées localement à l'occasion de la venue d'inspecteurs de métropole.
- formation de dix enseignants sur l'autisme, organisée dans le cadre de la coopération régionale suite à la déclaration d'intention signée le 24 mai 2018 entre le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse française et le ministre de l'Éducation et du développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Dans la continuité de ce projet, des visites de terrain ont eu lieu en octobre 2019 au Nouveau-Brunswick pour deux personnels de la MTA, deux personnels de l'ATS et quatre personnels de l'EN. Des ateliers et des conférences seront organisés en 2020 à destination de l'ensemble des personnels et des acteurs intéressés.
- création d'un PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) qui sera développé progressivement compte tenu des ressources locales et en fonction des besoins des élèves.
- ouverture d'une ULIS Pro (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) dans le cadre du PIAL à la rentrée 2019.
- formation au CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive) d'une enseignante durant l'année scolaire 2019-2020, future coordonnatrice d'ULIS-Pro.

En juin 2019, 55 élèves ont obtenu le baccalauréat (bac général ou bac professionnel).

28 d'entre-eux poursuivent leurs études en métropole (**soit 51%**)

18 d'entre-eux poursuivent leurs études au Canada (**soit 33%**)

9 d'entre-eux poursuivent leurs études ailleurs (**soit 16%**)

Passeport Mobilité Études

Dans le cadre de la continuité territoriale, l'État assure la gestion du passeport mobilité études. Il s'agit d'une aide consistant à la prise en charge de tout ou partie du coût du titre de transport aérien.

En 2019, 160 demandes ont été traitées et **112 jeunes** ont pu bénéficier de ce dispositif.

Evolution de la carte des formations

Une réflexion est engagée depuis plusieurs années afin de réviser la carte des formations. Cette année, plusieurs pistes ont été proposées dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du CIMER pour le renforcement de la capacité de formation maritime outre-mer :

- Mise en place d'une mention complémentaire mécanique navale au Lycée professionnel E. Letournel.

- Création de l'option biologie et biotechnologie marine. Cette option, mise en place à la rentrée 2018 à destination des classes de 4ème et 3ème, a été reconduite.



L'État favorise la cohésion sociale et l'insertion

PROMOUVOIR L'INSERTION

Signature du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Présenté le 25 septembre 2017 par le Premier ministre, le Grand plan d'investissement vise l'accélération de la transformation numérique et écologique de la France.

A Saint-Pierre et Miquelon, le Préfet et le Président de la Collectivité territoriale ont signé le 27 août 2019 la convention portant déploiement du pacte ultramarin d'investissement dans les compétences (PIC). L'État vient soutenir la mise en œuvre de ce Pacte d'investissement par un effort financier supplémentaire de 339 724 € sur la période 2019-2022.

Des mesures d'application ont d'ores et déjà permis la formation supplémentaire de 10 personnes éloignées de l'emploi en 2018/2019.

Ce pacte s'articule autour de trois axes d'intervention, auxquels s'ajoute un axe transverse qui va permettre de réaliser un diagnostic précis des besoins du territoire et d'accompagner les organismes de formation :

P
I
C

AXE 1

Garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés

AXE 2

Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective

AXE 3

Innover dans les territoires

AXE TRANSVERSE

S'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations

Promotion de l'insertion par l'activité professionnelle

Depuis 2018, l'État décline sur le territoire la politique définie en matière de Parcours Emploi Compétences. L'objectif est de recentrer ce dispositif sur les besoins des bénéficiaires des parcours, avec un accompagnement renforcé formalisé par 3 entretiens tripartites avec Pôle Emploi, le bénéficiaire et la structure d'accueil au cours du contrat.



Zoom sur la situation de l'emploi

En septembre 2019, **221** demandeurs d'emploi sont inscrits à Pole Emploi ; contre 380 en mars 2019

Dont **97** en Catégorie A (*Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi*) ; contre 238 en mars 2019

240 offres d'emploi ont été enregistrées sur l'Archipel sur 1 an (entre octobre 2018 et septembre 2019).

En majorité dans le secteur « services à la personne et à la collectivité » et « commerce, vente et grande distribution »

67 % des demandeurs d'emplois ont un droit ouvert en assurance chômage

Ce dispositif a déjà montré son efficacité puisqu'il a abouti à 29 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) et 2 contrats initiative emploi (CUI-CIE).

Parallèlement à ce dispositif, deux structures d'insertion par l'activité économique fonctionnent sur Saint-Pierre-et-Miquelon :

- Une structure pérenne ouverte toute l'année, **Nouvel'R**, portée par l'Association pour la Formation Continue (AFC) dans le cadre d'ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ;
- Une structure saisonnière portée par l'association **Sauvegarde du Patrimoine de l'Archipel**, dans le cadre d'un atelier de chantier d'insertion orienté vers la sauvegarde du patrimoine bâti sur l'île aux Marins.

En 2018, 14 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier du dispositif d'insertion par l'activité économique. 4 sorties positives ont été enregistrées, en augmentation par rapport aux 2 sorties positives enregistrées en 2017.

Préparation de la réinsertion des détenus

Au cours de l'année 2019 le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) a orienté des personnes détenues vers Pôle Emploi en vue de préparer un accès à un emploi et/ou une formation. Pôle Emploi intervient directement auprès de l'établissement pénitentiaire et accompagne les personnes éligibles. L'accompagnement se poursuit utilement dans le cadre d'un aménagement de peine prononcé ou d'une liberté.

Plusieurs projets d'accès à la formation professionnelle ont été préparés conjointement par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et le service formation de la Direction de la Cohésion Sociale du Travail, de l'Emploi et de la Population (DCSTEP), le plus souvent dans l'objectif de permettre un départ dans l'Hexagone en vue de la réalisation du projet tout en s'assurant une temporalité adaptée et d'une faisabilité sur le plan judiciaire.

En 2019 le SPIP a sollicité l'intervention des enseignants rattachés au service académique de Saint-Pierre et Miquelon dans le cadre d'heures dédiées, principalement pour des remises à niveau en français et mathématiques, et pour la mise en place d'un enseignement en arts plastiques.

L'État favorise la cohésion sociale et l'insertion

SOUTENIR LES PERSONNES VULNÉRABLES

Accompagnement du handicap

Les parents et enseignants ont d'importantes attentes concernant l'amélioration de l'accueil des enfants souffrant d'un handicap. C'est dans ce cadre que deux missions d'inspection ont eu lieu et se sont concrétisées par un rapport publié en avril 2019.

Le service de l'Éducation nationale s'est appuyé sur les préconisations de ce rapport pour la mise en œuvre de l'école inclusive sur le territoire.

Concernant les personnes handicapées vieillissantes, le dossier de demande de médicalisation du foyer Georges Gaspard présenté par le Préfet en mai 2018 a été validé par la Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie (CNSA) en mai 2019.

Les crédits obtenus permettront à l'association « Vivre Ensemble » de disposer du personnel soignant nécessaire pour améliorer le confort des résidents et éviter les hospitalisations non nécessaires.



Accompagnement des personnes âgées

Le développement d'une véritable filière gérontologique correspond aux attentes et aux besoins de la population.

Comme indiqué dans la feuille de route territoriale de santé approuvée en décembre 2018, l'État et la Collectivité Territoriale souhaitent mettre en œuvre un parcours cohérent et fluide pour les personnes âgées, depuis le renforcement des moyens du maintien à domicile jusqu'à l'hébergement en unité de soins de longue durée, en passant par une réorganisation des services hospitaliers et la poursuite à court terme des travaux de la maison de retraite Églantine. Ce dernier établissement a vu sa capacité passer en avril 2019 de 36 à 42 places grâce à la rénovation d'un étage pour un montant de 680K€ auquel le Ministère des Outre-mer a participé à hauteur de 450K€. Désormais, les résidents qui le souhaitent peuvent disposer de chambres individuelles.

C'est dans cet esprit que les acteurs publics ont choisi de coordonner leurs moyens pour concrétiser les options posées par le schéma territorial de l'autonomie : la création d'une future plate-forme qui aura vocation à articuler l'ensemble des services dédiés aux personnes âgées et handicapées qu'ils soient sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. La Collectivité territoriale intégrera dans ce nouveau dispositif son projet de création d'une résidence autonomie.

Lutte contre la pauvreté

Le 11 décembre 2019, le préfet et le président de la Collectivité territoriale ont signé la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté. Cette convention, qui couvre les années 2019 à 2021, constitue la déclinaison territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018.

Les axes prioritaires retenus dans la convention sont :

- l'accès au logement et le maintien dans l'habitat
- l'accès aux soins et à la santé pour les publics fragilisés
- l'aide aux familles en difficultés
- l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, notamment les jeunes.

Au titre de la seule année 2019, le soutien financier de l'État au titre de cette convention s'est élevé à 100 000€.

Lutte contre la vie chère

Le 4 mars 2019, le préfet a signé l'arrêté fixant la nouvelle liste des produits du dispositif « **Bouclier Qualité Prix** ». Ce dispositif permet chaque année de maîtriser le prix global d'un certain nombre de produits de consommation courante et ainsi de lutter contre la cherté de la vie. Une liste de 50 produits a été établie pour 2019, pour un prix global maximum autorisé de 148€. Au-delà du seul critère du prix, l'État a tenu à mettre en valeur le critère de la qualité en intégrant à la liste du BQP des produits locaux et écoresponsables.

Les produits labellisés BQP ont fait l'objet d'une valorisation par des cuisiniers locaux à l'aide de recettes filmées et diffusées en juillet.

Fruits et légumes frais Poissons et viandes Légumes, fruits et plats cuisinés ou surgelés		Accompagnement, farine Petit-déjeuner		Crèmerie, œufs, épicerie		Hygiène corporelle Entretien ménager	
Pomme Mc Intosh	3 lbs	Riz Basmati	500g	Œufs bruns élevés à terre	Boîte de 12	Savon doux	X 4
Carottes	2 lbs	Coquillettes	500g	Beurre 1/2 sel	250g	Dentifrice protection carie	75ml
Oignons jaunes	907g	Farine T55	1kg	Huile tournesol	1l	Brosse à dent souple	À l'unité
PDT fondante France	1kg	Confiture fraise	370g	Yaourt nature	750g	Shampooing amande	250ml
Laitue Boston	À l'unité	Pâte à tartiner bio	270g	Portion de fromage	Boîte de 24	Serviettes hygiéniques ultra normal	X 16
Boeuf haché origine Canada/Eu	1 kg	Café tradition	250g	Lait 1/2 écrémé	1l	Papier hygiénique	X 4
Steack jambon	454g	Chocolat poudre	450g	Glace vanille	1l	Liquide vaisselle	500ml
Jambon hollandais avec couenne	500g	Céréales Granola	500g			Lessive poudre linge	22 doses
Thon naturel	140g	Sucre en poudre	2kg			Produit nettoyant citron	1,25l
Filet morue pêche locale surgelé	1kg	Biscottes complètes	Boîte 36			Sacs bio déchet compostables	X 20
Carottes pot enfant	2 X 130g	Jus de pomme sans sucre ajouté	960ml			Savon de Marseille	400g
Pois très fins	4/4	Jus d'orange sans sucre ajouté	960ml			Javel ultra	1,89l
Tomates pelées	4/4 476g					Pile alcaline AA	X 4
Haricots verts très fins	4/4					Filtre à café	X 40
Champignons pied/Mcx	1/2						
Trio fruits surgelés	600g						
Galette légumes surgelée	525g						



Accompagnement des femmes victimes de violences

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue un axe prioritaire du Plan territorial de prévention de la délinquance 2018-2023. L'État soutient activement les initiatives de l'association LE CLEF en renouvelant en 2018, pour 3 ans, la convention avec cette association afin justement de garantir la mise en place d'un accueil de jour. De plus, afin de faciliter les échanges et garantir leur confidentialité, l'État a facilité l'installation de l'association dans de nouveaux locaux.

L'année 2019 a été marquée par le lancement de nombreuses actions de sensibilisation et de formation menées en partenariat avec l'association LE CLEF, le Délégation aux droits des femmes, l'Éducation nationale, la Gendarmerie ou encore le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Protection (SPIP). En écho à l'initiative gouvernementale, un « Grenelle de la lutte contre les violences conjugales » s'est tenu dans l'archipel le 24 octobre 2019, réunissant l'ensemble des acteurs du territoire œuvrant pour la protection des femmes victimes de violences.

Le numéro national d'écoute « 39 19 » a été mis en place localement et promu auprès du public.

Enfin, une semaine spécifique dite « à 360° » a été organisée du 25 au 29 novembre afin de sensibiliser un vaste public (500 personnes touchées au total) à la question des stéréotypes sexistes en général, et des violences faites aux femmes en particulier.

Depuis la détection et la prise en charge des victimes jusqu'à l'accompagnement des auteurs de violences, l'État s'attache à favoriser les partenariats et synergies locales afin de lutter contre ce fléau qui n'épargne pas l'Archipel.



L'État accompagne le développement durable du territoire

PROTÉGER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

Lancement du Plan de Développement de l'Agriculture Durable (PDAD)

La contribution de l'agriculture à l'économie et à la couverture des besoins alimentaires de l'archipel est actuellement trop faible et le nombre d'exploitations agricoles en activité insuffisant. Fort de ce constat, l'État et la Collectivité Territoriale ont mis en place le PDAD avec trois objectifs majeurs sur cinq ans :

- Renforcer la part de l'agriculture dans l'économie de l'Archipel
- Améliorer la couverture des besoins en produits agricoles par des produits locaux
- Renforcer le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, la conservation de la biodiversité et l'entretien des paysages.

La stratégie du PDAD a été établie en s'appuyant sur l'ensemble des documents stratégiques locaux existants et sur les recommandations des ateliers de l'agriculture. Le PDAD intègre également les contributions de la CACIMA et des communes.

Outil de développement opérationnel, le PDAD a pour ambition de soutenir et de consolider les exploitations existantes ainsi que de susciter des vocations et installer de nouvelles exploitations.



450 000€ de crédits ODEADOM (Office de Développement de l'Économie Agricole d'Outre-mer) au profit de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'accompagnement des filières.

140 000€ au titre du BOP149 (Budget Opérationnel de Programme) dont :

50 000€ pour les missions forêt de la DTAM

50 000€ pour les aides à l'investissement en agriculture

40 000€ pour le lancement du marché pour la rédaction et l'évaluation du Plan Territorial de la Forêt et du Bois (PTFB)

Promotion d'une gestion durable du territoire

L'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME), promeut un certain nombre d'actions en appui aux politiques locales de gestion des déchets ou de maîtrise de l'énergie. L'ADEME a notamment co-financé une partie du matériel du nouveau centre de tri des déchets de la municipalité de Saint-Pierre ouvert en 2019.

Signe supplémentaire de son implication dans l'Archipel, l'ADEME a décidé la création d'un poste de volontaire du service civique auprès du directeur de la DTAM pour 2019.



Engager la transition énergétique : la programmation pluriannuelle de l'énergie

Dans le droit-fil de la Trajectoire 5.0 pour les outre-mer, l'État s'engage à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la transition énergétique. Le Préfet et le Président du Conseil Territorial ont élaboré un projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour la période 2019/2023, en associant dans le cadre d'un comité de pilotage dédié les deux communes et EDF.

La PPE définit de façon opérationnelle les orientations permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles grâce notamment à l'intégration progressive des énergies renouvelables.

Concrètement, la PPE permettra de :

- Centraliser les données locales concernant la gestion de l'énergie,
- Poursuivre les actions de maîtrise de la demande en énergie : isolation de logements, remplacement des chaudières fioul vieillissantes, rénovation de l'éclairage public,
- Augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables (EnR) : mise en place du schéma territorial éolien et de parcs éoliens, poursuite de l'étude du potentiel d'autre EnR,
- Terminer la mise en place du réseau de chaleur,
- Anticiper les évolutions sur les infrastructures énergétiques.

Lutte contre les espèces envahissantes dans le cadre de la coopération régionale

Les espèces exotiques envahissantes ne connaissant pas de frontières, il est impératif que la lutte contre la tordeuse de bourgeon de l'épinette ou contre le crabe vert s'effectue dans le cadre de la coopération régionale et soit l'objet d'échanges sur les données scientifiques ou les protocoles techniques.

Concernant le crabe vert, un protocole de suivi est en place dans l'archipel depuis 2010. Seulement sept spécimens ont été découverts récemment, notamment dans le Grand Étang de Miquelon. Alors que ce type de crabe est très fréquent dans la région (baie de Fortune notamment), il convient de s'assurer qu'il ne soit pas présent localement en plus grand nombre.













Suite à une mission menée en 2017 par une spécialiste des espèces exotiques envahissantes marines (EEEm) de Pêche et Océans Canada, un nouveau protocole de détection a pu être mis en place depuis 2018. Cette méthode, qui a nécessité l'acquisition de nouveaux casiers, consiste en un piégeage plus intense et plus étendu dans divers lieux identifiés comme propices par la spécialiste canadienne (Grand Étang, Grand Barachois et port de Miquelon). En cas de découverte, les casiers peuvent être déplacés rapidement vers le secteur concerné pour une capture massive permettant de limiter la prolifération des crabes verts.

Contrôle de la qualité de l'eau

La collaboration entre la DTAM et l'ATS a permis de répondre aux obligations légales et réglementaires de surveillance de la qualité de l'eau. Ces analyses interprétées par l'ATS avec la collaboration du service santé environnement de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine, ont fait l'objet de bulletins sanitaires régulièrement diffusés au public via le site internet des services de l'État.

Au total, ce sont une centaine de prélèvements, dont un tiers concernent l'eau de consommation, qui ont été réalisés, avec les résultats suivants :

Nombre de prélèvements réalisés

Nature produit	Langlade		Miquelon		Saint-Pierre		Total Général
Eau de baignade	9		11		5		25
Eau de piscine					16		16
Eau de source					1		1
Eau potable chlorée			5		29		34
Moules			1		1		2
Myes			1				1
Vignettes			1		1		2
Total Général	9		19		53		81



Conforme



Non conforme

L'État accompagne le développement durable du territoire

PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Risques littoraux : l'Archipel se dote d'outils pour protéger les populations

L'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon, et plus particulièrement la commune de Miquelon-Langlade, est soumis à un fort risque littoral de submersion marine et de recul du trait de côte. Pour intégrer pleinement cette donnée nouvelle et assurer son devoir de protection des populations, un **Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)** a été signé par le Préfet le 28 septembre 2018.

Le PPRL est le résultat d'un important travail technique initié en mars 2015 et constitué de différentes phases : diagnostic des phénomènes de submersion et érosion, cartographie des aléas, zonage réglementaire et consultation des collectivités et du public.

Le règlement du PPRL, définit, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables et l'adaptation des biens existants. Le règlement permet ainsi d'adapter le bâti et d'orienter l'urbanisation vers les zones les moins à risque pour assurer un développement pérenne du territoire.

Dans le prolongement du PPRL, l'État accompagne activement la commune de Miquelon-Langlade dans l'élaboration d'un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPi)**. L'État, en partenariat avec la Collectivité Territoriale, a dédié une enveloppe de 1M€ pour la réalisation du PAPi dans le cadre du contrat de développement et de transformation 2019/2022, signé le 8 juillet 2019. Une phase d'étude et une première tranche de travaux, en l'occurrence le calibrage du Goulet du Grand Étang, sont d'ores et déjà prévus.



Le PPRL approuvé est disponible en intégralité sur le site internet de la DTAM.

L'État s'engage en faveur de l'adaptation du territoire aux changements climatiques

L'amélioration de la résilience du territoire face aux changements climatiques est une préoccupation constante de l'État. La DTAM a commandité une mission du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) relative au risque de submersion marine. Cette mission a été partagée avec la population lors de conférences-débats organisées à Miquelon et à Saint-Pierre.

Côté matériel, la DTAM a acquis depuis les années 2010 plusieurs outils de suivi permettant de mieux prévenir les conséquences du recul du trait de côte et les aléas climatiques violents de plus en plus fréquents : marégraphe, houlographe, courantomètres, GPS, ...

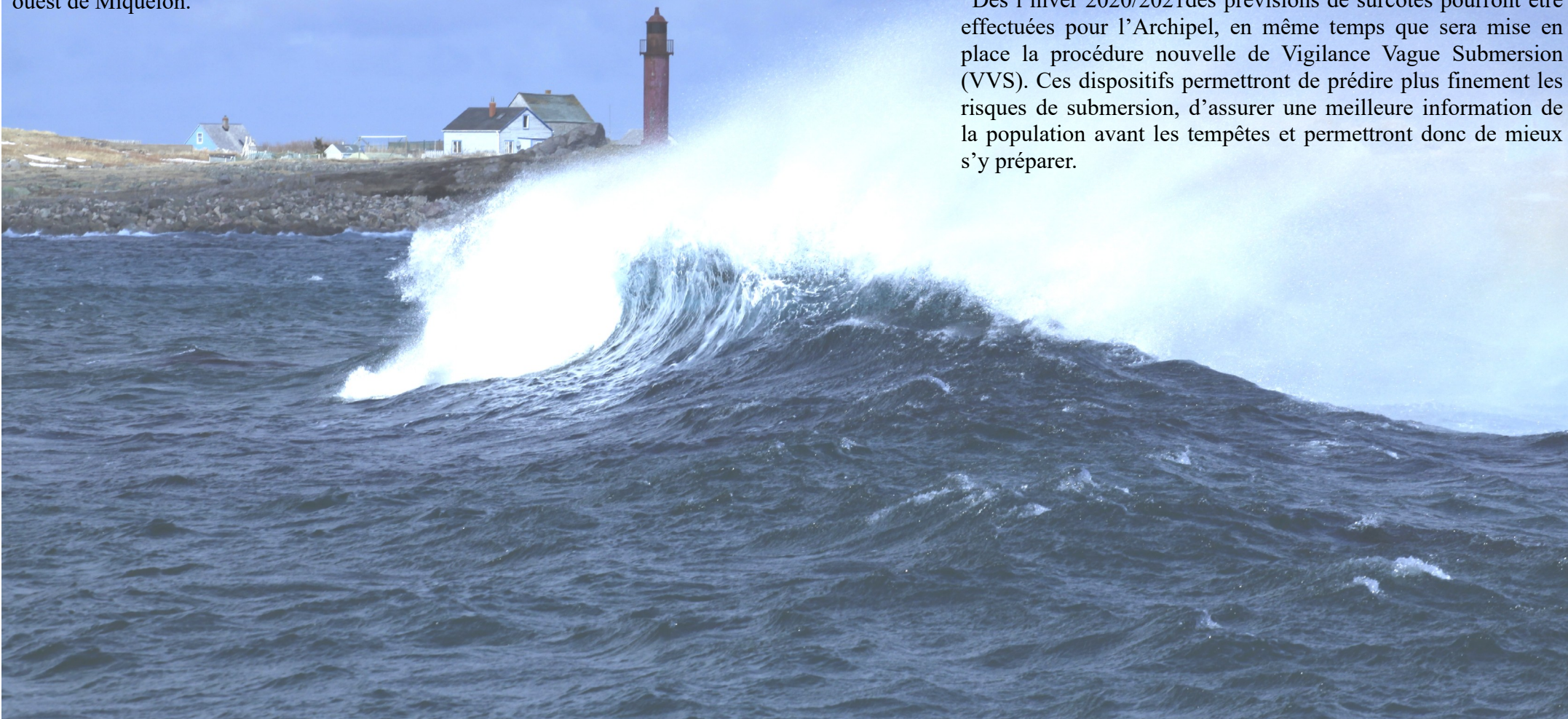
Depuis 2018, des drones se sont ajoutés au dispositif, permettant notamment de réaliser des levés de terrain rapidement. En 2020, c'est un nouveau marégraphe qui sera installé sur la côte ouest de Miquelon.

Protocole d'entente entre Météo-France et Environnement Canada

La collaboration entre Météo-France et Environnement Canada s'est développée de manière significative ces derniers mois, concernant tout particulièrement la modélisation des vagues et des surcotes, le calcul des dérives dans le cadre du projet canadien de lutte contre la pollution marine, la prévision saisonnière, la modélisation de la surface terrestre, la modélisation urbaine et l'assimilation des données recueillies.

Ces échanges ont permis de disposer de données plus fiables et de résultats d'expérience sur les ondes de tempêtes et de dérive.

Dès l'hiver 2020/2021 des prévisions de surcotes pourront être effectuées pour l'Archipel, en même temps que sera mise en place la procédure nouvelle de Vigilance Vague Submersion (VVS). Ces dispositifs permettront de prédire plus finement les risques de submersion, d'assurer une meilleure information de la population avant les tempêtes et permettront donc de mieux s'y préparer.



L'État accompagne le développement durable du territoire

VALORISER LE POTENTIEL EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Organisation de l'université d'été de l'Institut France-Québec maritime

L'État a conscience du potentiel de l'Archipel en matière de recherche et promeut activement cette voie de développement.

La première université d'été organisée par l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM), s'est ainsi tenue à Saint-Pierre et Miquelon du 19 au 26 août 2019.

Initiée début 2018 suite à la visite officielle de la ministre des Outremer Madame Annick Girardin et du ministre québécois délégué aux Affaires maritimes, Monsieur Jean d'Amour, cette première édition a permis à 32 étudiants français et québécois de participer à des cours, discussions et ateliers dispensés par 9 formateurs issus du milieu scientifique (5 français et 4 québécois). Les thématiques abordées sont articulées autour de deux piliers : les risques côtiers d'érosion et de submersion marine et la planification spatiale.

Le programme de formation a intégré la question de la capacité du territoire à faire évoluer son système économique pour le rendre plus compatible avec sa résilience climatique.

L'université d'été a pu en outre bénéficier de la présence de Monsieur Frédéric Mortier, délégué interministériel aux risques majeurs outremer.



Le projet de création d'une plateforme de recherche

L'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon doit valoriser ses ressources naturelles pour rayonner et renforcer son attractivité, en France, de par le monde, et utiliser ce potentiel pour consolider son développement.

Dans ce cadre, il est projeté la création à l'horizon 2020, d'une Plateforme Interdisciplinaire Internationales de Recherches et d'Enseignement Supérieur en zone Subarctique à Saint-Pierre et Miquelon.

Il s'agira de mettre en congruence, les différentes disciplines intéressées par les enjeux scientifiques induits par le positionnement géographique et stratégique de l'archipel, entraînant dans sa dynamique les différents organismes de recherche, les universités, école d'enseignement supérieur, que ceux-ci soient français, européens, canadiens, internationaux. La Plateforme de Saint-Pierre et Miquelon fournira les conditions d'une approche foncièrement interdisciplinaire des grands défis actuels auxquels l'archipel doit faire face afin de protéger sa biodiversité et offrira également aux différentes équipes de recherche un contexte matériel et logistique à même de garantir la bonne réalisation de leurs travaux.

La convention de préfiguration de cette plateforme a été signée le 7 février 2019 par les différents partenaires (État, IFREMER, CACIMA et Université de Bretagne Occidentale), en présence de la ministre des Outre-mer, Madame Annick Girardin, et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Madame Frédérique Vidal.



Chantal Briand

L'État garantit la sécurité de la population

ASSURER LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Lutte contre la délinquance

Grâce à la mise en œuvre des directives nationales relatives à la Police de Sécurité du Quotidien et les actions de contact et de proximité établis quotidiennement par les brigades de gendarmerie de Saint-Pierre et de Miquelon, l'archipel demeure préservé des délinquances violentes et sérielles. Avec une moyenne annuelle de 20 faits pour 1000 habitants, la délinquance générale enregistrée est essentiellement constituée d'incivilités et de violences non-crapuleuses souvent commises sur fond d'addictions. La Gendarmerie s'attache à faire obstacle à cette petite délinquance impactant la tranquillité publique. Le taux de résolution des affaires se situe à 57,55%.



Prévention de la sécurité routière

La lutte contre la délinquance routière demeure une des priorités de l'État. Les résultats enregistrés en matière de répression sont identiques à ceux de 2018 (75 infractions relevées en 2019 contre 77 en 2018).

Outre le volet répressif, les services de l'État poursuivent un travail de prévention contre les comportements dangereux, notamment auprès des jeunes de l'archipel avec la réalisation d'interventions en milieu scolaire. A ce titre, des actions communes de sensibilisation ont pu être menées entre la Gendarmerie, l'Éducation Nationale et la Cellule éducation routière de la DTAM, spécifiquement sur les dangers des 2 roues.

Au cours de l'été, les équipements des pistes routières ont été renouvelés. Ainsi dotées d'outils pédagogiques plus performants, les opérations préventives se poursuivront auprès du jeune public.

Contrôle frontalier

L'ouverture croissante de l'archipel vers l'extérieur permise par le développement des vecteurs de transport (vols réguliers, vols directs en été, ferries, escales de croisières, plaisance, ...) occasionne une hausse du trafic de passagers et donc des activités de contrôle frontalier.

Le haut niveau d'exigence que se fixe l'État en la matière (100 % de contrôle des entrées et sorties du territoire) a amené le service de la Police aux Frontières à procéder au total à 58371 contrôles d'identité en 2019, dont 2280 à l'occasion des vols directs. 9 procédures de refus d'entrée ont été enregistrées.

Le service des Douanes a pour sa part en charge le point de passage contrôlé de Miquelon dans le cadre des liaisons avec Fortune, ceci dans les deux sens (arrivée et sortie du territoire) : 41 ferries ont été contrôlés en 2019. Tous navires confondus, un total de 1162 passagers (532 à l'entrée et 630 à la sortie) ont fréquenté le port de Miquelon en 2019. Les conditions de contrôles ont été améliorées avec la mise en place en juin 2019 d'un bungalow disposant d'une aubette dédiée au contrôle.

La mise en service de la gare maritime de saint-Pierre en juin s'est accompagnée de la création de zones de contrôle dédiées pour la Police aux frontières et la Douane, permettant les contrôles régaliens à l'arrivée des ferries à Saint-Pierre.

L'approfondissement de la coopération régionale avec les services frontaliers et de police canadiens permet au quotidien d'accroître l'efficacité opérationnelle de la mission de contrôle frontalier.



Lutte contre la fraude et protection du consommateur

Le Comité territorial anti-fraude (**COTAF**), co-présidé par le préfet et le procureur de la République, détermine chaque année un programme de contrôles coordonnés destiné à lutter contre les fraudes à la législation sur le travail et la sécurité des consommateurs. Des opérations inter-services ont été menées en 2019 dans les secteurs de la restauration, des débits de boissons et des professionnels de l'automobile. Ces opérations ont associé les services de la DCSTEP, de la Gendarmerie, des finances publiques et de la DTAM.

En matière de contrôle douanier, **40 saisies** de contrefaçons pouvant constituer un danger pour la santé des consommateurs ont été enregistrées (vêtements, bijoux, jeux, jouets, cosmétiques et parfums, téléphones portables, pièces automobiles, ...). Le service des douanes a également procédé à la saisie de produits végétaux non autorisés, de produits présentés comme des médicaments, ou de marchandises prohibées (tel que de l'encre de tatouage non conforme).

Lutte contre les stupéfiants

Dans le cadre des efforts portés sur la lutte contre les stupéfiants, les investigations menées en 2019 ont permis d'identifier un cercle de consommateurs et de mettre fin à un trafic d'herbe et/ou de résine de cannabis. Cette priorité s'inscrit depuis 2018 dans un contexte régional lié à l'évolution législative relative à l'usage du cannabis au Canada ainsi qu'à la mise en place de nouvelles voies maritimes (ferries, croisières) et aérienne de désenclavement.

Une saisie significative a été réalisée au premier semestre 2019 avec la découverte de cocaïne sur un passager d'un ferry. Cette saisie aura été la plus importante sur l'archipel depuis une dizaine d'années.

Sécurité sanitaire

Les outils et réseaux de veille et d'alerte sanitaire mis en place ont permis aux autorités de santé de détecter et d'agir rapidement lors de l'épidémie particulièrement sévère de grippe qui a touché le territoire durant l'hiver 2018-2019. Environ 10 % de la population de Saint-Pierre a eu recours au système de santé pour cette pathologie durant cette période.

Grâce à la participation des professionnels de santé dans le cadre du « réseau sentinelles » de Saint-Pierre et Miquelon, l'ATS a consolidé chaque semaine des données de santé, régulièrement publiées sous forme de bulletins sur le site internet des services de l'État. Huit bulletins ont ainsi été publiés en 2019.

Les liens avec les autorités nationales ont été renforcés afin d'élaborer une meilleure réponse aux alertes sanitaires dans l'archipel. Ce rapprochement avec les institutions nationales s'est concrétisé par la visite en avril 2019 du directeur général de Santé Publique France, accompagné de son référent Outre-Mer. Leur visite a permis d'appuyer les actions et dispositifs mis en place en 2018 et d'affirmer aux partenaires le soutien de Santé Publique France en matière de sécurité sanitaire.

L'État garantit la sécurité de la population

RENFORCER LA SÉCURITÉ CIVILE ET VEILLER À LA SÉCURITÉ EN MER

Développer la sécurité civile pour répondre aux vulnérabilités du territoire

L'exiguïté du territoire, son éloignement de la métropole, les moyens limités de défense dont il dispose face aux aléas auxquels il est soumis, rendent particulièrement nécessaire un travail coordonné de préparation aux situations de crise.

Sous l'impulsion de la préfecture, des actions de prévention, de formation ou de planification sont déclinées sur la base des priorités fixées par une « feuille de route » élaborée en janvier 2019.

Plusieurs exercices de terrain ont été menés, au premier rang desquels un exercice « Nombreuses victimes » réalisé à Miquelon-Langlade le 4 juillet 2019. Cet exercice pluri-partenarial a impliqué les pompiers de Miquelon, le SAMU, la Gendarmerie, la SNSM, la Croix Rouge Française et la préfecture.

L'accompagnement des pompiers de l'archipel a constitué un autre axe de mobilisation : sessions de formation menées par des sapeurs-pompiers professionnels, financement de nouveaux équipements, envoi d'une délégation de pompiers de l'archipel aux Iles de la Madeleine au titre d'un partage d'expérience, appui à la rédaction de règlements opérationnels.

L'État continuera en 2020 à impulser les actions utiles au renforcement des moyens d'alerte et de secours afin de garantir la disponibilité des capacités appropriées à la gestion des crises.



L'action de l'État en mer

L'action de l'État en mer se matérialise autour de trois grandes missions : le sauvetage, la surveillance de la Zone Économique Exclusive (ZEE) et la police des pêches. Ces missions sont assurées et menées en coordination par le service des affaires maritimes de la DTAM, le patrouilleur FULMAR et la Gendarmerie.

En matière de sauvetage, des exercices réguliers sont organisés : 2 exercices de treuillage ont ainsi été effectués en janvier et en novembre 2019 impliquant le FULMAR, la vedette de la Gendarmerie ainsi que l'hélicoptère de l'aviation royale canadienne basé à Gander. La SNSM a également été très active en matière entraînements, des missions d'EVASAN ou d'assistance maritime (remorquage du Cap Marie en juillet), apportant ainsi un précieux concours aux services de l'État.

La sécurité en mer est en souci permanent de l'État. Une campagne de sensibilisation a été menée auprès des plaisanciers au cours du mois d'août afin de rappeler les règles de sécurité et les bonnes pratiques destinées à éviter des opérations de sauvetage et d'assistance.



A l'international, le Fulmar a été déployé en Arctique, dans les eaux du Groenland, pour entretenir sa qualification «Search and Rescue» en eaux froides dans le cadre d'un exercice de sauvetage international intégrant France, Danemark, Groenland et US Coast Guards. Ce déploiement a permis de valider le concept d'emploi d'un mini-drone aérien, dorénavant affecté au Fulmar.

L'État soutient le développement économique et culturel

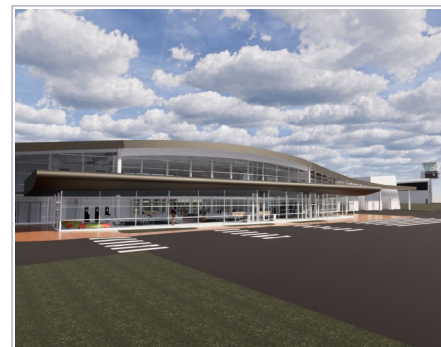
ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Soutien au secteur du BTP

La commande publique est un secteur clé de l'économie de l'Archipel, justifiant le soutien que lui apporte l'État.

Au titre de l'année 2019, 8,55 millions d'euros de marchés ont été signés, parmi lesquels la première phase des travaux de réhabilitation des digues du port de Saint-Pierre à hauteur de 6,5 millions d'euros. Par ailleurs, conformément aux engagements de 2018, les travaux de construction d'une aire de carénage sur le port de Miquelon ont été menés à bien pour un montant de 588.000 €

D'importants marchés publics ont été lancés en 2019 et seront signés en 2020. Ces investissements seront tournés vers la réhabilitation d'infrastructures, mais aussi vers la création de nouveaux services pour les usagers : Internat de la réussite (1,95 M€), Terminal de croisières (13 M€), Aérogare (4 M€), Réhabilitation du môle du Commerce (0,67 M€)...



Soutien à la filière pêche

L'État poursuit son soutien au secteur de la pêche. En 2019 il a ainsi contribué au financement de cette activité porteuse de croissance économique à hauteur de **500 000 euros** dans le cadre du fonds pêche. Les actions ont porté sur l'appui à l'entreprise EDC, l'aide à l'acquisition de deux navires de pêche artisanale, ou encore la réalisation du volet halieutique et d'un schéma territorial de développement de l'aquaculture marine.



L'État soutient le développement économique et culturel

PROMOUVOIR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE



Mise en valeur du patrimoine

L'État s'engage pour valoriser l'histoire de la pêche morutière sur l'Archipel. A travers celle-ci, des experts nationaux du ministère de la Culture se sont accordés sur la capacité de l'Archipel à prétendre à une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Comité Local du Patrimoine, mis en place par l'État afin de mobiliser les acteurs locaux, a validé le principe de cette candidature UNESCO et a commencé à en définir les contours.

La mise en valeur du patrimoine sera renforcée par l'installation début 2020 d'un chargé de politiques culturelles, placé directement auprès du préfet, et dont l'une des missions premières sera d'animer l'élaboration du dossier d'inscription de l'archipel au Patrimoine mondial.

Organisation de représentations d'art vivant

Le soutien de l'État aux représentations d'art vivant contribue à permettre l'organisation de spectacles, de concerts ou encore de festivals, qui participent à la cohésion sociale du territoire autour de sa culture. Il y a eu en 2019, 5 événements pour un montant de 35 313€.



L'État favorise l'ouverture de l'Archipel vers l'extérieur

DÉSENCLAVER L'ARCHIPEL ET PROMOUVOIR SON POTENTIEL TOURISTIQUE

Consolidation des vols directs entre Paris et Saint-Pierre

La nouvelle délégation de service public aérienne signée pour 5 ans en 2018 a étoffé l'offre de desserte aérienne avec la mise en place de vols directs avec la métropole. En 2019, l'État a fait passer à 12 (contre 8 en 2018) le nombre de ces vols qui répondent aux souhaits de désenclavement de la population et constituent un levier multiplicateur en matière de développement touristique.

Au vu du succès rencontré par ces liaisons directes (98 % de taux de remplissage), leur reconduction pour les 3 prochaines années est d'ores et déjà acquise.

Par ailleurs, l'offre de desserte aérienne s'est étoffée par la mise en place d'un vol supplémentaire le dimanche sur Halifax (4 liaisons par semaine) puis 2 vols sur les Iles de la Madeleine en juillet et en août. Dans le même temps, le prix du billet sur Halifax a connu une baisse de 25 %.



Action de promotion ATOUT FRANCE

Une convention a été signée le 8 juillet 2019 entre Atout France, la Collectivité territoriale et la préfecture pour la réalisation d'une action de promotion de l'archipel sur le marché français et européen. A l'occasion du 12ème vol direct du 09 septembre 2019, une délégation est venue découvrir Saint-Pierre et Miquelon en vue de contribuer à en valoriser le potentiel touristique.





Développement du tourisme

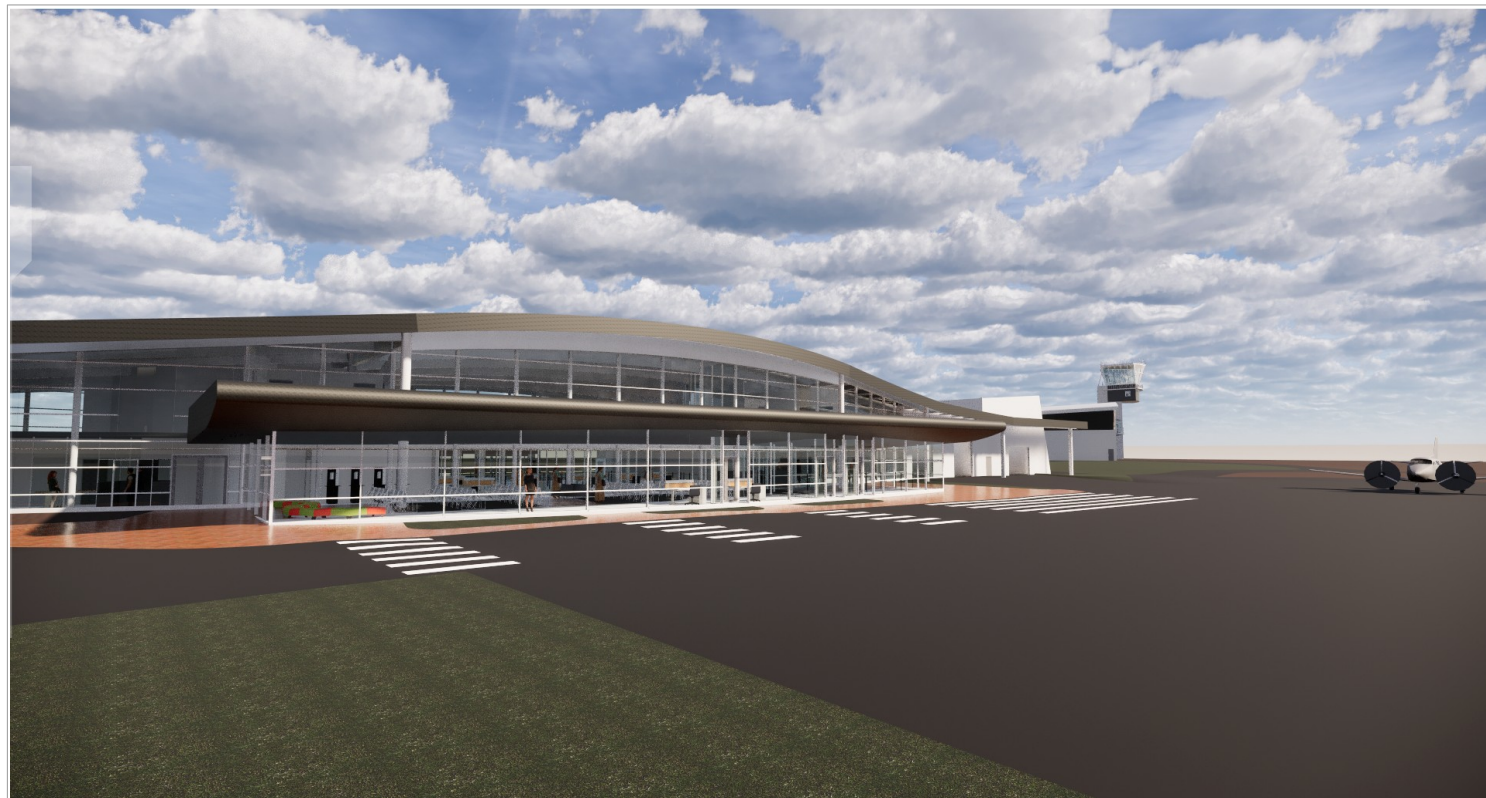
Le tourisme constitue une voie majeure de développement économique de l'Archipel. En forte synergie avec la Collectivité territoriale, l'État croit au potentiel de ce secteur dont l'essor permettra au territoire de mieux mettre en valeur son patrimoine exceptionnel et sa spécificité géographique.

La création programmée d'un nouveau terminal des croisières, à proximité immédiate du quai en eau profonde, participe de la volonté d'offrir un accueil optimal aux croisiéristes avec en perspective l'intégration de Saint-Pierre et Miquelon parmi les escales des croisières du Saint-Laurent.

Rénovation de l'aérogare de l'aéroport de Saint-Pierre

L'aérogare a bénéficié d'importantes modifications depuis 2018. Dans le cadre de la mise en place de la ligne directe estivale entre Paris et l'archipel, l'aéroport a été mis au défi de traiter un flux de 100 passagers alors qu'il était initialement configuré pour traiter un flux de 40 passagers. Outre la création d'un nouveau poste d'inspection filtrage, le réaménagement de la salle d'arrivée et l'agrandissement de la salle d'embarquement ont permis à l'aérogare d'accueillir dans les meilleures conditions les passagers de la ligne directe.

L'objectif d'un délai de traitement moyen de 15 minutes maximum entre le débarquement de l'avion et la sortie de l'aérogare a été atteint.



Dans la perspective d'un accroissement des flux aériens liés aux ambitions du territoire, une analyse du fonctionnement de l'aérogare a abouti à un ambitieux programme de rénovation de la structure.

Ce programme permettra une extension du bâtiment en partie basse vers la piste et un agrandissement conséquent de la salle d'embarquement et de la zone d'attente PAF à l'arrivée.

Un réaménagement complet des espaces se fera en tenant compte des besoins des différents usagers de l'aérogare : professionnels, voyageurs et accompagnants.

Une fois ces réaménagements effectués, l'aérogare sera en capacité de traiter des modules de l'ordre de 140 passagers avec un niveau de confort optimal, en référence à la norme internationale IATA (International Air Transport Association).

L'État favorise l'ouverture de l'Archipel vers l'extérieur

ANCERER L'ARCHIPEL DANS SON ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

Le développement de l'archipel passe par une meilleure insertion dans son environnement régional. L'État s'investit dans la mise en réseau avec les diplomates français au Canada ; dans la redynamisation de l'accord franco-canadien de 1994 pour financer conjointement des actions de coopération avec l'Agence de Promotion Économique du Canada Atlantique (APECA) ; dans le développement de contacts et d'échanges avec l'ensemble des partenaires canadiens et en particulier avec la province de Québec.

Cette coopération est déjà une réalité dans le domaine touristique, dans celui de l'éducation, des échanges culturels ou encore de la sécurité terrestre et maritime. Son potentiel de développement est encore loin d'avoir été atteint.

L'année 2019 a permis de nouvelles avancées, parmi lesquelles :

- le renouvellement du protocole avec le collègue communautaire du Nouveau-Brunswick au bénéfice des étudiants de l'archipel
- la participation d'une délégation de Saint-Pierre et Miquelon au Congrès Mondial Acadiens, qui témoigne du resserrement des liens avec l'Acadie
- la réalisation de plusieurs exercices et échanges dans le domaine de la sécurité
- des échanges visant à favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap.

La Commission Mixte franco-canadienne de coopération régionale qui s'est tenue le 19 novembre 2019 à Moncton (Nouveau-Brunswick) aura permis d'acter ces avancées et d'appeler de ses vœux la poursuite des actions engagées et l'approfondissement des actions.

Au delà de la coopération institutionnelle avec les provinces atlantiques, l'État appuie le développement de liens avec la province de Québec. Cela s'est notamment illustré par l'organisation sur l'Archipel de la première université d'été de l'IFQM du 19 au 27 août 2019.



L'État accompagne les collectivités locales

AGIR EN PARTENARIAT AVEC LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Signature du contrat de développement et de transformation

L'État et la Collectivité territoriale ont signé le 8 juillet 2019 un nouveau contrat de développement et de transformation qui couvre les années 2019 à 2022. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mettre en œuvre un projet territorial partagé et adapté aux besoins de l'archipel, en pleine cohérence avec le Schéma de développement stratégique de la Collectivité territoriale et les orientations de la Trajectoire 5.0 portée par la ministre des Outre-mer.

► Volet « Cohésion sociale et employabilité »

Mobilisation de 2 169 724€ pour la part État

C'est le reflet de l'effort du territoire en matière de formation professionnelle, d'insertion, d'égalité femmes / hommes ou encore de travaux statistiques et d'études portant sur le coût de la vie ou l'avenir du territoire.

► Volet « Mobilité multimodale »

Mobilisation de 10 480 000€ pour la part État

Cet effort budgétaire vise à la remise à niveau et au développement d'équipements structurants et notamment des infrastructures portuaires et routières, tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon-Langlade.

La contractualisation entre l'État et la Collectivité territoriale

pour la période 2019/2022 mobilise **38 071 724€**

(contre 22 millions pour le précédent contrat),

dont 18 919 724€ pour la part État.

Les crédits sont répartis autour de 5 grands volets :

► Volet « Cohésion des territoires »

Mobilisation de 1 360 000 € pour la part État

Les crédits inscrits au titre de ce volet viennent en appui à des actions de mise à niveau d'équipements sportifs et culturels, d'amélioration de l'offre de service au bénéfice des personnes âgées et dépendantes, mais également en soutien à la démarche d'inscription de l'archipel au patrimoine mondial de l'UNESCO

► Volet « Territoires résilients »

Mobilisation de 4 250 000€ pour la part État

Ce volet met en avant les enjeux d'approvisionnement de la population en eau potable, du développement du réseau d'assainissement, de protection de la population de Miquelon contre les phénomènes de montées des eaux et de submersion marine, ou encore de promotion des énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique.

► Volet « Territoires d'innovation et de rayonnement »

Mobilisation de 660 000€ pour la part État

Ce volet s'attache à développer l'accompagnement des chefs d'entreprises et porteurs de projets, à favoriser l'émergence d'une agriculture durable, et à promouvoir le rayonnement du territoire à travers le soutien à la coopération régionale et aux événements nautiques à envergure internationale.



Ministère de l'Intérieur / J. ROCHA

L'État accompagne les collectivités locales

SOUTENIR LES PROJETS PUBLICS LOCAUX

Accompagnement financier des opérations d'investissement portées par les collectivités

En 2019, l'État a accompagné les différentes opérations d'investissement de la Collectivité territoriale et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon à hauteur de 5 778 115€ à travers les subventions accordées au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Ce soutien financier a ainsi concerné des projets tels que :

- la reconstruction des ateliers municipaux de Miquelon
- l'aménagement du site de la déchetterie de Miquelon
- la construction d'une boulangerie et de logements sociaux à Miquelon
- la réfection du réseau d'eau et d'assainissement dans le centre-ville de Saint-Pierre
- le réaménagement et la réhabilitation de la voirie urbaine à Saint-Pierre
- la réfection de la couverture de la patinoire.

Si l'on englobe les différentes dotations accordées annuellement aux collectivités locales, l'effort de l'État en leur faveur s'est chiffré au total à **17 547 330€** en 2019 (soit une augmentation de 2,5M€ par rapport à 2018).

L'État encourage le développement de la citoyenneté

Encourager la participation citoyenne

Il est aujourd'hui indispensable d'associer plus directement le citoyen à la vie du territoire et aux décisions qui engagent ce dernier.

A l'occasion du grand débat national, qui s'est déroulé à Saint-Pierre et Miquelon du 15 janvier au 20 mars 2019, il a été décidé la création d'un « groupe de participation citoyenne » composé de 8 habitants de l'archipel (6 de Saint-Pierre et 2 de Miquelon) volontaires.

Ces citoyens ont pu apporter leurs contributions, leurs observations, leurs idées, lors de différentes réunions publiques qui se sont tenues au cours de l'année dans l'archipel. Ils ont également participé à la réunion de l'observatoire des prix, de marges et des revenus du 10 décembre 2019.



Depuis juin 2018, les services de l'État disposent d'une page Facebook sur laquelle les grands projets sont partagés, dès leur conception. Les internautes peuvent ainsi prendre connaissance des projets de l'État, réagir et apporter leur contribution.

<https://www.facebook.com/MaisondesProjetsSPM>

ASSOCIER LE CITOYEN À LA DÉCISION PUBLIQUE



Partager les projets avec la population dès leur création

L'État a organisé au cours de l'année 2019 des « ateliers participatifs » afin de partager avec la population les grands projets structurants. A Miquelon, des ateliers ont porté sur l'aménagement du port, sa connexion avec le centre-bourg et l'avenir du village. A Saint-Pierre c'est le sujet de l'aménagement du front de mer et de son interface avec le centre-ville qui a été au coeur des échanges et a débouché sur l'élaboration d'un schéma directeur qui constitue une base de travail précieuse pour les décideurs locaux.

La démarche UNESCO, l'application du PPRL ou encore le futur quai des croisières et la rénovation de l'aérogare ont constitué d'autres thématiques de débat public au cours de cette année.

L'État encourage le développement de la citoyenneté

ACCOMPAGNER LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET ENTRETENIR LE DEVOIR DE MÉMOIRE

L'État s'engage auprès des associations

L'État s'engage aux côtés des partenaires associatifs pour accompagner leurs projets, au moyen de plusieurs dispositifs comme le Fonds de Développement de la Vie associative, le FEBECS (Fonds d'Échanges à But Éducatif, Culturel et Sportif), l'Agence Nationale du Sport, ...

En 2018 et en 2019, l'ensemble des dispositifs et leurs priorités ont été présentés aux associations lors de réunions publiques à Saint-Pierre et à Miquelon.

Domaine	Nombre de projets soutenus	Montant total
Cohésion Sociale	14	395 194€
Sports	41	442 774€
Culture et patrimoine	21	288 225€
Santé	2	11 590€
Jeunesse	14	84 554€
FEBECS	5	19 250€

Entretenir le devoir de mémoire

Promouvoir la citoyenneté, c'est aussi regrouper régulièrement la population autour du devoir de mémoire envers les hommes et les femmes de l'archipel morts pour la France.

Les commémorations organisées tout au long de l'année sont l'occasion de nous souvenir des sacrifices de nos aînés, de nous rappeler notre responsabilité face à l'avenir, d'honorer les anciens combattants et de mettre en valeur les associations patriotiques.



